

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

12 Mai 1879.

Chronique générale.

Le retour à Paris paraît acquis. Toutefois, les gauches modérées sénatoriales ne se prononceraient pour ce retour qu'après le dépôt du projet de loi de garantie du gouvernement. De plus, elles exigeraient que les deux Chambres fussent réunies au Palais-Bourbon. Le Sénat tient à être jeté à l'eau en compagnie de la Chambre. Mais l'appropriation d'une seconde salle du Palais-Bourbon devant nécessiter d'assez longs travaux, le Sénat se logerait provisoirement au pavillon de Flore. Toutefois, il est plus que probable que la session de 1879 se terminera à Versailles.

Le Nouveau Journal croit savoir que le ministère ne se préoccupe plus de la question Blanqui, ayant acquis la certitude que l'élection de Bordeaux sera invalidée à la Chambre.

On assure, dit le Journal du Loiret, que le chef d'un Etat qui a reçu sur son territoire, après la Commune, un assez grand nombre de réfugiés, aurait dit à un diplomate : « Vous nous rendez un service en les reprenant... Mais les reprendre quand on avait l'avantage de n'en avoir pas besoin et qu'on avait intérêt à les laisser au dehors, c'est plus que chevaleresque, et vous me permettrez d'en être un peu étonné. »

La gauche du Sénat paraît définitivement résolue à faire passer cette fois la candidature du général Gresley.

Les sénateurs de gauche dite modérée affirment que M. Gambetta refusera aussi énergiquement que par le passé de prendre la responsabilité du pouvoir et parlent des probabilités d'un cabinet Freycinet, combinaison qui provoque, auprès de quelques

sénateurs nuance Tolain, un haussement d'épaules où l'on chercherait vainement, croyons-nous, un témoignage de confiance dans la combinaison sus-indiquée. Ces derniers savent que leurs coreligionnaires de la Chambre basse ne désirent voir M. Gambetta à la tête du cabinet que parce qu'ils espèrent l'y pouvoir user plus facilement et plus vite, et qu'ils jetteront bas successivement tous les mannequins derrière lesquels le chef de l'opportunisme essaiera de s'abriter, jusqu'à ce qu'il se décide enfin à se mesurer avec eux.

Les adresses envoyées à l'archevêque d'Aix par le clergé d'Aix et de Tarascon auraient été, dit-on, l'objet d'une vive discussion au conseil des ministres.

Des députés ont annoncé samedi que l'interpellation de M. Lockroy visera tout particulièrement M. Waddington, comme président du conseil.

M. Grévy paraît parfaitement résolu à ne modifier son cabinet que si le Parlement lui en fait une loi. Il a déclaré à plusieurs sénateurs et députés qu'il veut éviter avant tout une crise ministérielle en ce moment, parce qu'elle pourrait avoir, quoiqu'on en dise, des résultats contraires à ceux que l'on semble espérer.

Le gouvernement paraît disposé à faire élaborer un projet de loi sur la presse dans le sens des conclusions du rapport de M. Anatole de la Forge.

On nous apprend que les comités radicaux de Lyon, Marseille, Lille, Avignon, viennent de se mettre en relation, afin de s'entendre sur les moyens d'obtenir de leurs députés leur démission, afin de faire des vacances pour Rochefort, Arnould, Pyat, Jules Vallés, etc. Ces comités espèrent ainsi forcer la Chambre à résoudre la question de l'amnistie quand même pour les « vrais frères et amis », puisqu'en admettant qu'on ne veuille pas les valider, on les réélira deux et trois fois si besoin, jusqu'à ce que, de guerre lasse, on leur ouvre les portes à deux battants.

On annonce dans les cercles diplomatiques que la démission de M. de Saint-Valier pouvait être considérée comme certaine d'ici quelques jours.

D'après des renseignements certains, le pétitionnement contre les projets de loi Ferry produit des résultats considérables. Les divers comités ont déjà reçu des feuilles couvertes de près de 3 millions de signatures.

Des sénateurs disaient, à Versailles, qu'il devenait difficile, en présence d'une manifestation déjà si colossale, de méconnaître les véritables intentions de l'opinion sur les projets de loi du ministre de l'instruction publique.

Un grand mouvement se produit en Corse au sujet de la candidature sénatoriale de M. Piétri. L'administration a bien essayé de détourner ce mouvement en faveur du candidat républicain, mais tout à fait inutilement. L'impulsion est donnée par les électeurs sénatoriaux eux-mêmes, qui se montrent tout disposés en faveur de l'ancien préfet de police de l'Empire.

Un citoyen Hovelacque, conseiller municipal de Paris, a déposé sur le bureau du conseil, à l'ouverture de la séance de jeudi, un projet de vœu qui est appelé à lui ouvrir les portes d'un ministère quelconque.

Ce citoyen-là dénonce les « privilèges du clergé », demande leur abolition, réclame la suppression du budget des cultes et celle du concordat, sous prétexte qu'elle est « violée quotidiennement... » par les républicains ? — Non ! « par le clergé catholique ! »

Le citoyen Hovelacque fait valoir cette considération en faveur de la suppression du budget des cultes qu'il « est contraire à toute équité que les personnes qui ne pratiquent aucun culte soient tenues de contribuer aux dépenses qu'occasionne ce budget. »

Voilà un argument que les catholiques pourraient aisément retourner ; mais le citoyen Hovelacque, ennemi des privilèges,

refuse d'admettre sans doute que nous ayons le droit de nous insurger, en vertu de sa doctrine, contre les privilèges de l'Etat.

Pourquoi l'égalitaire M. Hovelacque ne demande-t-il pas la suppression de l'exemption du service militaire accordée aux membres de l'Université ?

Le Figaro publiait hier la note suivante :

« Sur la lecture d'une dépêche, publiée par un journal étranger, le bruit de la mort du Prince impérial a circulé samedi un instant dans Paris. Nous disons : un instant, car en réfléchissant à la difficulté des communications rapides avec le Cap, on s'est bien vite rendu compte du peu d'importance qu'il fallait ajouter à cette rumeur. »

En effet, les dernières nouvelles datent du 22 avril, et voici textuellement ce qu'elles contenaient concernant le Prince impérial :

« Le Prince n'a pas pu se porter en avant avec colonnes ; retenu, par suite de la fièvre, à la résidence de sir Henry Bulwer. »

Cependant, en présence des bruits que nous mentionnons plus haut, M. Rouher a immédiatement demandé des informations à Londres ; dans la journée, il lui a été transmis la dépêche suivante :

« Informations très-minutieuses prises à Londres aux meilleures sources ; rien de de nature à inquiéter. »

Signé : PIÉTRI. »

A minuit, aucun renseignement nouveau n'était parvenu à Paris.

LES FÊTES DE JEANNE D'ARC A ORLÉANS.

Les fêtes du 450^e anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc ont commencé mercredi soir avec le cérémonial accoutumé. La solennité si grandiose de la remise de la bannière par le maire à l'évêque d'Orléans, sur le parvis de la cathédrale, a été favorisée par le temps.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

UN BON SAMARITAIN.

(Suite.)

Quand nos voyageurs arrivèrent au bourg, les rues fourmillaient de soldats étrangers.

Ici, l'on voyait un groupe de cosaques barbus, près de leurs maigres et fidèles chevaux ; là, des artilleurs autrichiens se chauffaient à un feu qu'ils entretenaient avec les débris d'un affût fracassé par quelque boulet ennemi, tandis que d'alertes chasseurs styriens s'exerçaient à la cible dans un enclos voisin. Du reste, point de postes, point de qui vive ? rien qui empêchât d'aller et de venir : c'était un point de ralliement de colonnes en déroute, une confusion complète.

Les deux amis eurent quelque peine à se frayer un passage à travers les rues étroites, encombrées d'une foule tumultueuse.

Ce fut sur la place du Marché seulement qu'ils trouvèrent un peu d'ordre. Il y avait là des canons braqués devant la maison communale et gardés par un détachement de chasseurs styriens.

Conrad regardait comment officiers et soldats

entraient et sortaient en foule du corps de garde installé au rez-de-chaussée, quand il s'écria tout à coup :

— Attention ! voilà l'homme !...

En même temps, d'un mouvement rapide et avec plus de courage et de colère que de réflexion, il rejetait en arrière le manteau qui couvrait son épaule droite, et saisissait son couteau de chasse.

— Qu'est-ce donc ? se hâta de demander Jost, qui porta aussi la main à son arme.

— Le coquin d'hier vient de se glisser dans le corps de garde, murmura Conrad.

— Alors nous allons faire le guet, lui dit son camarade d'un ton satisfait. Il ne tardera sans doute pas à sortir, et il faudrait que je devinsse aveugle aujourd'hui même pour perdre l'oiseau de vue lorsque tu me l'auras fait connaître.

Les deux amis s'approchaient lentement de la maison de ville, sans remarquer, dans leur préoccupation, que les chasseurs styriens avaient les yeux dirigés sur eux, quand tout à coup l'individu que poursuivait Conrad reparut sur le seuil de la porte accompagné d'un officier, et désigna du doigt les deux montagnards.

— Le coquin nous a déjà vus, fit Conrad. Je crois qu'il vaut mieux se tenir à l'écart un moment... Regarde, les voilà là-bas qui prennent les armes.

Jost remarqua également qu'ils étaient l'objet de

tous les regards, et à peine s'était-il détourné vers une ruelle latérale, qu'il entendit retentir derrière lui ces mots :

— Halte-là ! tu es prisonnier !

Conrad venait d'être arrêté par deux soldats. Jost ne réfléchit pas longtemps : saisir par le cou l'un des deux hommes et le jeter à la renverse sur le pavé ne fut pour lui que l'affaire d'une seconde.

— Au nom du ciel, Jost, sauve-toi ! s'écria Conrad ; ils sont trop nombreux ici.

— C'est ce que nous allons voir ! répliqua Jost en grinçant les dents de colère.

Et il s'élança sur le second soldat d'un bond si furieux, que le pauvre diable s'affaissa sur lui-même et tomba comme une botte de paille.

— Maintenant, jouons des jambes ! cria Jost en tournant le coin de la rue.

Conrad suivit son libérateur, et tous deux remonterent la rue en courant ; mais à peine le mari de Marthe avait-il fait une vingtaine d'enjambées, que plusieurs coups de feu partirent à la fois, et qu'il tomba blessé à la cuisse.

IV.

Minuit avait sonné depuis longtemps. Un homme, sortant d'une échoppe en ruine, se glissait le long du mur extérieur du couvent de Dissentis, regardant avec circonspection autour de lui à travers

les tourbillons de neige. Le vent sifflait lugubrement dans ces vastes cours désertes, agitant la petite cloche qui surmontait le portail d'entrée, au point qu'elle tintait tristement dans la nuit, comme agitée par une main invisible. Dans la vallée, il ne sortait aucune voix humaine des maisons du bourg.

— Oh ! murmura l'homme aux allures mystérieuses, je suis bien sûr que par un temps pareil pas un homme, pas même un animal, ne s'aventurerait à sortir. On ne voit de lumière à aucune cellule du couvent.

L'homme avança encore à pas lents et en s'appuyant au mur jusqu'à ce qu'il fût arrivé à une espèce de poterne. Là, il appliqua la bouche au trou de la serrure, et cria en couvrant autant que possible sa voix :

— Dieu et saint Hubert !

Aussitôt une clef tourna dans la serrure.

— Est-ce toi, Jost ? demanda-t-on à voix basse.

— C'est moi, répondit le jeune homme en entrant dans un corridor par la poterne qui venait de s'ouvrir. Quelles nouvelles, père Ambroise ?

— Mauvaises, très-mauvaises, mon fils, répondit le religieux ; mon Dieu !... la pauvre Marthe ! cette nouvelle la mettra au tombeau.

— Vous m'effrayez, mon père ; pour l'amour de Dieu, qu'y a-t-il donc ? demanda Jost avec insistance.

— Conrad va être fusillé.

Jeudi matin, à dix heures, toutes les autorités et les corps constitués se sont rendus à Sainte-Croix. L'église était brillamment décorée et pavoisée d'écussons aux armes de la ville et du duché d'Orléans, de Jeanne d'Arc et des principaux défenseurs d'Orléans. Pendant la messe, la maîtrise de la cathédrale a exécuté le chant liturgique « de la délivrance d'Orléans ». M^r Turinaz, évêque de Tarentaise, est ensuite monté en chaire pour prononcer le panégyrique de Jeanne d'Arc. L'éloquent prélat avait pris pour sujet de son discours : *Jeanne d'Arc, la France, l'Eglise et Dieu*.

Nous ne saurions analyser ce remarquable panégyrique, un des plus beaux et des mieux réussis qui aient été prononcés dans la cathédrale d'Orléans; il a excité dans l'assistance une bien vive et cependant bien douce émotion.

Après le panégyrique, la procession traditionnelle s'est rangée dans l'ordre habituel pour se rendre au quartier Saint-Marceau et de là rentrer à la cathédrale pour entendre le *Te Deum*.

L'armée était représentée à la procession par tous les chefs, à l'exception du général commandant le 5^e corps, retenu par son état de santé. L'artillerie et l'infanterie formaient une double haie. M. le préfet du Loiret était venu de Paris prendre sa place dans le cortège.

On a remarqué l'absence des sénateurs et des députés du département, ainsi que celle d'un grand nombre de conseillers municipaux.

Cependant cette fête si grande et si belle devait être gâtée par les hurlements de quelques républicains en délire; c'est ainsi que nous lisons dans le *Moniteur orléanais* :

« Jeudi soir, les honnêtes gens, attristés, ont assisté à ce spectacle écœurant de bandes avinées précédant les musiques militaires et brailant la *Marseillaise*, cet hymne de haine et de sang, fait plutôt pour jeter le trouble et l'inquiétude dans la population que pour y maintenir le bon ordre et la sécurité.

» Et puis, n'est-ce pas insulter la douce mémoire de Jeanne d'Arc que de saluer l'anniversaire de son triomphe par un chant sanguinaire qui préconise la mort des rois dont elle fut suscitée par Dieu pour défendre les droits légitimes et conduire à la gloire le noble et blanc drapeau ? »

Les radicaux ne sauraient se mêler à une fête patriotique sans la gâter par leurs cris et leur manque de tact.

Deux grèves viennent de se produire à Mâcon.

Les tailleurs de pierres et les maçons ont abandonné leurs chantiers; ils réclament une augmentation de salaire que les patrons déclarent ne pouvoir accorder quant à présent.

Quelques entrepreneurs ont fait venir des ouvriers d'Italie.

— Fusillé ! s'écria Jost en faisant un bond... Fusillé !

— Pour l'amour de Dieu, silence ! dit le moine. La colère et la force ne peuvent rien ici; il ne nous reste qu'à songer aux derniers devoirs chrétiens que nous avons à remplir.

— Mais qu'a-t-il donc fait ? demanda le jeune homme, se faisant violence et donnant libre cours à ses larmes. Quel est le crime du bon, du brave Conrad ?

— Ce qu'il a fait ? répliqua le moine en joignant les mains; eh ! que de sang innocent ne se versa-t-il pas à toute heure en ces temps malheureux ! Va demander aux milliers de cadavres étendus au fond des abîmes ou entraînés par les torrents, ce qu'ils avaient fait, eux aussi ! L'homme qui a accusé notre ami est, ainsi que me l'a dit le colonel, un espion des Autrichiens. Il soutient que Conrad espionne pour les Français, et prétend que, pas plus loin qu'hier matin, il a tué et dévalisé un courrier autrichien sur la route du Saint-Gothard. Malheureusement... que Dieu ait pitié de son âme !... malheureusement, le manteau que portait Conrad était marqué d'une aigle autrichienne à peine visible.

— Oh ! l'infâme coquin ! ne put s'empêcher de s'écrier Jost dans un nouvel accès de colère. Mais Conrad n'a-t-il donc pas dit d'où lui est venu le manteau, et comment ce bandit avait voulu piller sa maison ?

Etranger.

ANGLETERRE. — On écrit de Londres :

Enfin, voici l'Irlande arrivée à un grand triomphe. Elle va avoir, elle aussi, ses volontaires, grâce au chevalier O'Cléry, l'ex-zouave pontifical et membre du Parlement. La Chambre des communes est très-décidée à faire cette épreuve; ce qu'il y a de plus curieux dans cet incident, c'est que la grande majorité des populations irlandaises s'imaginent qu'on va l'armer pour aller en cas de besoin secourir le Pape contre Garibaldi.

Les orangemen, c'est-à-dire les protestants, ont déjà déclaré qu'ils ne voulaient pas être incorporés dans les mêmes régiments que les catholiques, puisque tout cela, disent-ils, n'est fait que pour fournir des soldats au Pape. Le lord lieutenant d'Irlande est obligé de faire une proclamation pour démontrer que les volontaires ne peuvent et ne doivent servir que la reine Victoria.

— Une lettre de Chypre annonce que les travaux de fortifications n'avancent que très-lentement. Le creusement du port de Famagusta ne pourra être complété que dans trois années. On a déjà exécuté d'importants ouvrages d'irrigation. L'apathie de la population entrave tout.

— Un grand nombre d'ouvriers irlandais sont partis pour la Syrie. Ils sont engagés pour la reconstruction d'une partie de Beyrouth.

ESPAGNE. — Une dépêche de Séville donne de fâcheux renseignements sur la situation actuelle de la duchesse de Montpensier, si cruellement frappée par la mort des deux princesses, ses filles. On redoute beaucoup que la raison de l'infortunée duchesse ne soit gravement troublée.

Le capitaine Boyton. — On a reçu d'Amérique des nouvelles du capitaine Boyton. Voici la lettre que l'infatigable navigateur vient d'écrire :

« Sur le Mississippi, le 21 avril 1879.
» Etant sur le point de terminer le plus long voyage nautique que j'aie fait dans ma vie, depuis Oil City jusqu'au golfe du Mexique, voyage commencé dans la glace et se terminant sous une grande chaleur, distance de huit cents lieues, je vous envoie mes compliments.

» PAUL BOYTON. »

Oil City est situé non loin des sources de l'Ohio, affluent du Mississippi, dans l'Etat de Pensylvanie.

Chronique militaire.

Jusqu'à ce jour, l'administration militaire n'a pu constituer les cadres des sous-officiers de la réserve.

Préoccupé de cette question, le ministre de la guerre vient de prendre une décision qui permettra de pourvoir au plus pressé.

Désormais, tous les engagés conditionnels d'un an qui, ayant obtenu à leur ex-

men la mention *très-bien*, se trouvaient aptes à concourir pour un emploi de sous-lieutenant dans la réserve pourront, à leur arrivée au corps, obtenir le grade de sergent ou de maréchal-des-logis de la réserve.

La même mesure sera appliquée aux caporaux et brigadiers qui, pendant la période d'instruction, auront montré les capacités nécessaires pour remplir convenablement les fonctions de sous-officiers.

Enfin, les engagés conditionnels d'un an ayant obtenu la note *bien* pourront être immédiatement appelés à des postes de caporaux ou de brigadiers.

Il y a lieu d'espérer que ces dispositions permettront d'organiser sur des bases sérieuses les cadres inférieurs des diverses classes de la réserve.

En raison du surcroît considérable de travail occasionné par les opérations du classement des chevaux de réquisition, les généraux commandant les corps d'armée ont été autorisés à désigner un certain nombre d'officiers de la réserve et d'officiers de l'armée territoriale pour participer à ces opérations et venir en aide à leurs collègues de l'armée active.

L'Armée française dit qu'on va organiser dans les casernes un système de bains chauds.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LES PROCESSIONS.

Le Conseil municipal de Saumur était réuni vendredi soir pour la session de mai. En plus des questions soumises à ses délibérations, a été posée celle des processions.

Comme on pouvait s'y attendre, une semblable motion ne pouvait être résolue que dans un sens anti-libéral. Aussi le Conseil a-t-il émis un vœu pour que l'administration municipale prit un arrêté interdisant toute espèce de processions.

ECOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Le ministre de la guerre vient d'autoriser plusieurs officiers de l'armée ottomane à suivre les cours de l'Ecole de cavalerie de Saumur.

On sait que, depuis la guerre turco-russe, le Sultan a décidé la création, à Constantinople, de plusieurs Ecoles militaires dans le genre des nôtres, et que l'organisation de ces Ecoles a été confiée à d'anciens officiers français.

Les officiers-tures qui viennent d'être envoyés en France seront chargés, à leur retour, de la direction de ces Ecoles.

THEATRE DE SAUMUR.

Hier soir, la représentation de *Ruy-Blas*, de Victor Hugo, a été brillante et avait attiré beaucoup de monde. Plusieurs passages de la pièce ont provoqué de chaleureux applau-

dissements. Tous les interprètes se sont parfaitement acquittés de leur tâche, notamment M. Walter, chargé du rôle de don César. M. Rosambeau (*Ruy-Blas*), M. Dumoraize (don Salluste) et M^{lle} Marie Laure, représentant la jeune et charmante reine d'Espagne.

M. Maubant, l'habile professeur de diction et l'un des premiers sociétaires de la Comédie-Française, vient d'organiser une tournée artistique en province avec Louis XI, de Casimir Delavigne.

La représentation de cet ouvrage sur le théâtre de Saumur aura lieu jeudi prochain 15 mai. M. Maubant jouera Louis XI. Ce sera pour notre public une excellente occasion d'applaudir le grand artiste, aussi remarquable comédien qu'excellent tragédien.

Le bureau de location pour le concert St-vori, qui aura lieu le mercredi 21 mai, a été ouvert ce matin (lundi). Les coupons des loges, stalles et balcons s'enlèvent rapidement.

Le recrutement des sapeurs-pompiers dans les centres industriels devenant des plus difficiles, plusieurs députés sont dans l'intention de demander au ministre de la guerre de dispenser de tout service dans l'armée territoriale les hommes faisant partie des compagnies de sapeurs-pompiers; cette mesure aurait, espère-t-on, pour résultat d'attirer un plus grand nombre d'hommes dans ces compagnies, en les dédommageant, par cette exemption, des services considérables qu'ils rendent en tout temps.

Etat civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 30 avril 1879.

NAISSANCES.

- Le 2. — Louise-Adèle Leroux, place Saint-Pierre.
- Le 3. — Fernand-Gaston Pichard, rue du Portail-Louis.
- Le 4. — Léon-Pierre Paillard, rue de l'Hôtel-Dieu.
- Le 5. — Jules-Ernest Gobelat, rue Haute-Saint-Pierre.
- Le 6. — Célestin-François Moreau, rue des Capucins.
- Le 7. — Léonie Fant, rue Saint-Nicolas.
- Le 8. — Narcisse-Jules Bâchet, hameau du Petit-Puy. — Narcisse Canut, à l'Hospice.
- Le 10. — Lucie-Angèle Roué, Grand-rue.
- Le 11. — Paul-Elie-Delphin Foreau, chemin Charnier.
- Le 14. — Camille-Henri Houliard, rue Dacier.
- Le 15. — Emilie-Rose-Marielle Robert, rue du Puits-Tribouillet.
- Le 16. — Alphonse-Marie Pasquier, rue du Portail-Louis. — Louise-Juliette-Marie Gauthier, rue de la Petite-Douve.
- Le 22. — Jeanne-Hermance-Séraphine Thiolet, ancienne route de Tours.
- Le 24. — Laure-Marie-Germaine Proust, rue de Bordeaux.

— Non, je ne pourrais pas m'en acquitter convenablement, répondit Jost d'une voix émue. Je ne me sens de force que pour la vengeance ! non, je ne le saurais.

— Mais, pour l'amour de Dieu, Jost, mon enfant, reprit le religieux, songe donc qu'avant qu'il soit midi la vallée tout entière sera remplie de Russes et d'Autrichiens venant de Pannix; veux-tu que la pauvre mère soit bientôt aussi une veuve sans enfant ? Les coups que tu as donnés là-bas, sur la place du Marché, ne sont point oubliés, et tu ne peux être d'aucun secours à Conrad.

— N'importe ! je demeurerai ici jusqu'à ce qu'ils l'aient tué ; je veux le voir mourir... et après...

— Après ?

— Ensuite je m'attacherai aux traces du Judas qui l'a trahi, dussé-je prendre plus de formes que n'en revêt l'esprit du mal pour perdre une âme. L'infâme payera de son sang la mort de mon ami... je le jure !

— Dieu de miséricorde ! soupira le révérend père; tous ne pensent qu'au sang et à la loi du talion. Il faudra alors que je passe moi-même la montagne pour aller porter à la pauvre femme ce message de deuil.

— Faites cela, révérend père, dit Jost ému et en prenant la main du vieillard : votre récompense sera au ciel ; pour moi, je ne saurais la mériter. En attendant, j'irai voir s'il y a encore, par là-haut,

quelques jeunes gars sachant siffler un air suisse. En disant ces mots, il sortit rapidement par la poterne, se jeta résolument dans la tourmente, et, laissant le couvent de côté, courut vers la montagne.

— Oh ! seulement une douzaine de braves gens ! disait-il en élevant son poing serré ; seulement une douzaine de hardis compagnons pour tomber sur eux au bon moment !...

Arrivé à un quart de lieue environ au-dessous de Dissentis, il se présenta à la porte d'une chaumière cachée sous une saillie de rocher comme un nid d'hirondelles sous un toit. A peine eût-il frappé légèrement à la porte, qu'elle s'ouvrit, et une voix fortement accentuée lui souhaita la bienvenue.

(A suivre.)

La publication du THEATRE COMPLET DE EUGENE LABICHE se poursuit avec autant de régularité que de succès. La Librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente le tome huitième qui renferme cinq charmantes comédies : *Les Petites Mains*, *Deux Merles blancs*, *La Chasse aux corbeaux*, *Un Monsieur blanc*, *Qui a brulé une dame*, *Le Clou aux maris*. Cette publication, où sont rassemblés et remis en lumière tant de petits chefs-d'œuvre d'esprit et de gaieté, nous paraît devoir assurer la réception de M. Eugène Labiche à l'Académie française.

Le 25. — Marguerite Giton, rue Saint-Jean. — Henriette-Aimée Richard, rue de Fenet. — Stéphane-René Maine, rue du Marché-Noir.
Le 28. — Marguerite-Marie Siébert, quai Saint-Nicolas.
Le 29. — Honoré Roi, place du Chardonnet.

MARIAGES.

Le 3. — Théodore Crouillebois, tailleur, (veuf), a épousé Joséphine Delanoue, couturière (veuve), tous deux de Saumur. — François-Henri Lansade, fondeur en cuivre (veuf), a épousé Marie-Augustine Descubes, piqueuse de bottines, tous deux de Saumur.
Le 15. — Léon-Alfred Poireault, étudiant-pharmacien, a épousé Marie-Louise Dubocage, institutrice, tous deux de Saumur.
Le 16. — Arthur-Auguste Dupeux, employé de commerce, de Paris, a épousé Marguerite-Emilie Gelineau, sans profession, de Saumur. — Victor-Jules Gelineau, sculpteur, de Saumur, a épousé Aglaé-Célestine Dupeux, modiste, de La Rochelle.
Le 21. — Théodore Diébolt, employé de commerce, a épousé Baptistine-Joséphine Limousin, couturière, tous deux de Saumur.
Le 22. — Adolphe Derouin, cocher, a épousé Marie-Joséphine Motard, domestique, tous deux de Saumur.
Le 26. — Louis-Léopold Hudeault, jardinier, a épousé Jeanne-Joséphine-Marie Joly, couturière, tous deux de Saumur.
Le 28. — Constant-Edouard Jaquenoud, cultivateur, a épousé Rosalie-Marie Trunel, domestique, tous deux de Saumur.

DÈCES.

Le 4^r. — Charles Sartoris, ancien plâtrier, 65 ans, rue Dacier.
Le 3. — Louise Davignon, journalière, 72 ans, veuve Jean Bouget, à l'Hospice. — Louis Delanoue, paveur, 62 ans, à l'Hospice.
Le 5. — Renée Piochon, propriétaire, 70 ans, veuve Nicolas Verneau, à l'Hospice.
Le 9. — Jeanne Huet, rentière, 68 ans, veuve Valère, rue Fardeau.
Le 10. — Armande-Eugénie Ballu, 48 mois, rue Saint-Lazare. — Renée Derouineau, journalière, 82 ans, épouse Pierre Gauthier, rue de Fenet.
Le 11. — Louise-Césarine Turineau, sans profession, 72 ans, épouse Auguste Nau, rue Courcouronnes.
Le 14. — Denis Monquignon, marinier, 73 ans, à l'Hospice.
Le 15. — Narcisse Canut, 8 jours, rue de la Visitation.
Le 16. — François-Julien Rousse, charcutier, 42 ans, rue Nationale.
Le 17. — Eusébie André, femme de chambre, 20 ans, à l'Hospice.
Le 18. — Florent Morel, jardinier, 80 ans, à l'Hospice.
Le 20. — Jeanne Lasserre, sans profession, 30 ans, rue Brault.
Le 21. — Joseph Lhomailé, journalier, 79 ans, rue de l'Echelle. — Renée Rathouis, journalière, 83 ans, veuve Michel Gilbert, au Petit-Puy. — Auguste-Pierre Cornu, employé de banque, 49 ans, place Saint-Pierre. — Jules Vrain, meunier, 39 ans, rue des Moulins.
Le 22. — Angèle Favier, journalière, 29 ans, épouse Joseph Valère, à l'Hospice.
Le 23. — Denise Marquet, sans profession, 78 ans, rue Haute-Saint-Pierre.
Le 26. — Gabrielle Vigneau, 2 mois, rue du Bellay.
Le 27. — Marie-Louise Fouassier, sans profession, 69 ans, veuve René-Toussaint Geslin, rue de la Gueule-du-Loup.
Le 28. — Lucie-Marie Lambert, sans profession, 73 ans, veuve Pierre Gauron, rue du Puits-Tribouillet. — Eugène Large, 43 mois, rue Beaurepaire. — Joseph Rensire, 40 ans, rue du Petit-Maure. — Louis Gerbier, cordonnier, 62 ans, à l'Hospice.
Le 29. — Jeanne Baranger, lingère, 53 ans, à l'Hospice. — Louise Courant, lingère, 69 ans, veuve Joseph Toquebiol, à l'Hospice.
Le 30. — Etienne Aumasson, tailleur de pierres, 65 ans, à l'Hospice. — Florentine-Félicité Bourdilleau, 40 ans, rue Notre-Dame.

CONSEILS ET RECETTES.

Le lait. — Voici pour les ménagères un moyen aussi simple que sûr de contrôler la pureté du lait. Il suffit de tremper un

doigt dans le lait et de laisser tomber une goutte sur une surface de marbre ou de pierre bien unie. Si le lait contient la moindre addition d'eau, la goutte s'étendra ; dans le cas contraire, elle restera compacte.

Le pissenlit officinal. — Tout le monde connaît cette plante que l'on récolte dans les champs et les prés pour la manger en salade.

Les feuilles sont la partie usitée en médecine, dit le Dr Ch. Moreau. On en met quatre à huit grammes dans deux litres d'eau bouillante, on laisse infuser pendant une demi-heure ou bien on fait bouillir à petit feu pendant un quart d'heure. Quel que soit le procédé employé, on obtient une tisane qui a la propriété d'exciter l'appétit et de faciliter la digestion.

Cette boisson convient aussi très-bien dans les jaunisses, les coliques occasionnées par des calculs biliaires et diverses autres affections du foie. Le pissenlit peut du reste remplacer la chicorée sauvage dans tous les cas où celle-ci offre quelque utilité. Leurs propriétés sont à peu près les mêmes.

Théâtre de Saumur.

DIRECTION CHAVANNES.

JEUDI 15 Mai 1879.

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE donnée par

M. MAUBANT

Sociétaire de la Comédie-Française.

LOUIS XI

Drame historique en 5 actes, de CASIMIR DELAVIGNE.

M. MAUBANT remplira le rôle de Louis XI.

M^{lle} Jenny ROSK, du Châtelet, jouera le Dauphin.

Bureaux à 7 h. 1/4, rideau à 7 h. 3/4.

Le prix des places ne sera pas augmenté.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Variétés.

L'ENDIGUEMENT DES FLEUVES.

Les récents désastres subits par la ville de Szegedin ont mis complètement d'actualité tout ce qui se rapporte aux moyens de prévenir les inondations ou de les contenir en les rendant inoffensives.

Dans les premiers cas on s'occupe du reboisement des montagnes, dans l'autre de la disposition à donner aux digues. M. Daussé, ingénieur des ponts-et-chaussées, propose pour contenir les fleuves un système de barrage qui semble très-rationnel.

Ce système consiste en petites digues submersibles, ne dépassant pas un mètre au-dessus de l'étiage et formant des étranglements au fleuve de façon à produire des courants très-violents, qui en creusent et en nettoient le lit et empêchent le sable et la vase de s'accumuler et de créer des hauts-fonds.

Ces mêmes digues, dans les petites crues, peuvent préserver les plaines environnantes ; mais, pour les fortes crues, il est nécessaire d'avoir un système de préservation plus puissant, et ce système consiste dans des digues insubmersibles placées à 4 ou 500 mètres du bord de l'eau, de façon à laisser au fleuve débordé un espace suffisant pour s'écouler sans lui créer un obstacle trop considérable. Vouloir, en effet, contenir les eaux de la crue d'un fleuve entre deux digues étroites, c'est soumettre celles-ci à un effort considérable, augmenter de beaucoup la rapidité du courant, et par suite porter le danger un peu plus bas. En 1846, l'ingénieur italien Paléocapa, consulté au sujet de la régularisation du cours de la Theiss, avait recommandé de n'établir les digues qu'à 3 ou 400 mètres des rives du fleuve. Ces conseils n'ont pas été suivis et toutes les digues ayant été construites sur les bords mêmes des fleuves, le lit de ceux-ci n'a pu contenir l'énorme accumulation d'eau occasionnée par les pluies de cet hiver en Hongrie. Les digues ont cédé, de là le désastre de Szegedin.

Le système que M. Daussé préconise depuis longtemps a déjà fait ses preuves. Il a été appliqué en 1835 à la Moselle, puis à l'Isère et à la Loire. Partout, il a donné de bons résultats.

De plus, il permet d'utiliser les terrains d'alluvions, et peut être employé au colmatage, c'est-à-dire au dépôt du limon contenu dans l'eau du fleuve en le faisant déposer en laissant les eaux en repos. La compagnie du Nord a pu ainsi endiguer, à l'embouchure de la Somme, 502 hectares de relais de mer ; ces relais estimés alors mille francs l'hectare ont triplé de valeur et valent actuellement un million sept cent mille francs. La question des eaux au point de vue de la préservation des inondations, de la navigation, de l'irrigation et du colmatage a une importance dont il est facile de se rendre compte.

Faits divers.

On écrit du Puy, en date du 9 mai :

« La neige tombe en gros flocons depuis 48 heures. De mémoire d'homme, on n'avait rien vu de pareil. Les arbres, déjà feuillus, cèdent sous le poids de la neige qui les recouvre, et il est à craindre que les fruits et les récoltes soient anéantis. »

Le Roussillon de Perpignan nous dit que la rigueur extraordinaire de la température ramène les hirondelles qui déjà avaient émigré vers le Nord. Ces pauvres oiseaux s'abattent sur la ville et cherchent des abris jusque dans l'intérieur des maisons. Un grand nombre meurt de froid et de faim.

La Gazette de Nîmes annonce que la neige tombe à gros flocons aux environs de Langogne, dans les Cévennes et dans les contrées montagneuses où il existe une couche épaisse et persistante de neige.

Les vins falsifiés. — Ce serait une statistique intéressante, mais qui n'a pas encore été faite, que celle des condamnations prononcées contre les falsificateurs des denrées alimentaires, et principalement du vin. On y verrait que, loin de s'amoinrir, ce honteux trafic s'implante chez nous à l'instar d'un commerce normal. Les bénéfices sont si considérables que les coupables ne reculent pas devant la perspective d'une amende.

Nous avons relevé dans les feuilles judiciaires les condamnations prononcées par le tribunal correctionnel de la Seine, pendant le premier trimestre de l'année courante, pour falsification de vin et mise en vente de vin falsifié. Ces condamnations s'élèvent au chiffre étonnant de 428.

Si l'on décompose ce chiffre, on trouve, parmi les individus condamnés : cinq restaurateurs, six épiciers, un cocher marchand de vins, un charbonnier, et, chose qui mérite d'être remarquée, trois cantiniers de l'armée et un cantinier. Le reste est composé de personnes désignées comme exerçant, pour la plupart, la profession de marchand de vins.

Tous les quartiers de Paris figurent à peu près dans ce contingent, mais les quartiers ouvriers sont ceux qui ont donné lieu au plus grand nombre de condamnations. Une petite rue de Belleville, qui aboutit aux anciens boulevard extérieurs, a eu la chance d'en compter trois à elle seule.

La peine de la prison n'a été appliquée que quatre fois. La condamnation la plus fréquente consiste dans une amende de 50 fr. et dans l'affichage à deux exemplaires. C'est le minimum des peines édictées par les lois spéciales sur la falsification des denrées.

Nous avouons ne pas comprendre beaucoup cette mansuétude, quand il s'agit de délits si préjudiciables à la santé publique. De deux choses l'une : ou bien les débitants de vin falsifié ont péché par ignorance, parce qu'ils avaient été les premiers trompés, et, dans ce cas, il faut les acquitter ; ou bien ils ont agi sciemment, de propos délibéré, et alors ce n'est vraiment pas assez d'une amende de 50 francs.

L'adoucissement des peines peut être une chose excellente en certaines matières, mais elle n'a aucune raison d'être vis-à-vis d'atentats aussi graves contre l'intérêt des populations. Il est à remarquer que, sous l'ancien régime, la falsification du vin était sévèrement punie. Une ordonnance du 30 mars 1635 enjoint aux hôteliers, cabaretiers, marchands, débitants, de débiter au public, à divers prix, du bon vin, droit, loyal et marchand, sans être mélangé, à peine de 400 livres parisis d'amende.

Un vieil auteur de la fin du seizième siècle,

Guillaume Bouchet, disait avec un grand bon sens : « Une République bien policée devrait surtout punir ces brouillévins. » (National.)

Les jeunes miss américaines demandent à grands cris une loi Guillaulet.

Oui, une bonne loi Guillaulet, qui empêche certains entrepreneurs de publicité de pénétrer sans façon dans leur vie privée.

Il existe en effet, dans chaque grande ville des Etats-Unis, un *Guide général*, petite brochure qui, pour la modique somme de douze sous, vous donne la liste exacte de tous les commerçants et notables habitants de la ville, leur noms et leur demeures, et... jusqu'au montant vérifié de leur fortune, avec le nombre et l'âge des enfants à marier.

Exemple : M. X..., de New-York, Green street, 25, marchand de moutarde. Fortune incertaine. Six demoiselles de quatorze à vingt-deux ans. Les aînées un peu grêlées et pas dotées.

Vous voyez avec quel sans-gêne l'éditeur du *Guide* catalogue les jeunes filles. Une de ces demoiselles tente, paraît-il, un procès à l'un de ces éditeurs indiscrets, s'appuyant sur ceci que son père, pauvre au moment où le *Guide* paraissait, s'est depuis enrichi. Elle déclare avoir manqué plusieurs mariages par le fait des indiscretions du *Guide*, qui prétendait qu'elle n'avait pas de dot.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Géroline. — Bulletin, par X. Dachères. — Les Noces d'argent de LL. MM. l'empereur et l'impératrice d'Autriche, par R. B. — Le centenaire de lord Brougham, à Cannes, par F. Bourgeat. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — La Terre Sainte, par X. D. — Une agréable rencontre, tableau de M. Louis Guy. — Les Martyrs de l'honneur, par Henri Conscience (suite). — Bulletin financier. — Le général Félix Douay, par S. de Vandières. — L'Institut musical, par F. Bourgeat. — Courrier des modes, par M^{lle} Iza de Cérigny. — Echécs.

GRAVURES : Vienne : les Noces d'argent de LL. MM. l'empereur et l'impératrice d'Autriche : la tente impériale ; le défilé du cortège des corporations. — Cannes : le centenaire de lord Brougham : portrait de lord Brougham, sa villa, sa statue, la chambre où il est mort ; les régates de Cannes. — S. A. R. l'infante Christine d'Orléans, décédée à Séville le 28 avril 1879. — Terre Sainte : l'église du Saint-Sépulchre et le manuscrit du Pentateuque. — Revue comique du mois, par Cham (douze gravures). — Une agréable rencontre, tableau de M. Louis Guy. — Le général Félix Douay, décédé le 4 mai 1879. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements) : 1 an, 22 fr. ; 6 mois, 14 fr. 50 ; 3 mois, 6 fr. — Bureaux : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

DEMANDEZ A PARIS

à la Maison du PONT-NEUF
Rue du Pont-Neuf, n° 4, n° 4bis, n° 6, n° 8, n° 10

Le CATALOGUE le plus complet des vêtements pour HOMMES, JEUNES GENS & ENFANTS

Saison d'été 1879

avec toutes les gravures de Modes (dernières créations) et les moyens de prendre soi-même les mesures.

4 SÉRIES EXTRAITES DU CATALOGUE

Pardessus Jolie draperie fantaisie Double laine 15^{fr.} Vêtement complet Superbe draperie diagonale et Nouveauté 29^{fr.}
1^{re} Communion Vêtement complet 10^{fr.} 75 Costume complet Coutil fantaisie 9^{fr.} 75

Expédition franco dans toute la France à partir de 25 fr.

Tout vêtement expédié ne convenant pas, l'argent en est retourné de suite.

ADRESSER LES DEMANDES AU DIRECTEUR DE LA

Maison du PONT-NEUF, Paris

LA MAISON

N'A PAS DE SUCCURSALE

EAU FIGARO teint cheveux (en 2 jours). 6 fr. nouveau flacon. Méd. or. VIGUIER et C^{ie}, 1, B^e Bonne-Nouvelle, Paris. Démonstrations gratuites. Se trouve dans toutes les premières maisons de coiffure et de parfumerie.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gas-

trahies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, plûte, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, nigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, déperissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Évitez les contrefa-

cons et exigez la marque de fabrique « Revalés-cière du Barry »
 Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Würzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :
 Cure N° 75,124. M. et M^{me} Léger, d'une *maladie du foie*, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N° 79,721 : M^{me} Chauvel-Pizzalati, d'*anémie, d'épuisement et d'étouffements*. — Cure N° 62,476 : Sainte-Romaine-des-Isles (Saône-et-Loire). — La Revalésière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé. — N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous les maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. Recevez, etc. — LÉON PRYGLÉ, instituteur à Cheyssoux, Haute-Vienne, 8 mai 1878.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 7 fr. 6 kil., 36 fr. 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalésière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalésière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr., ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND, BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DELAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLIARD, épicière. — Cholet, VANDANGRON, BUREAU, 63, place Rouge; CORTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMET, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur		Arrivées à Poitiers	
6 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 45 m. soir.
1 — 10 — soir.	4 — 45 — soir.	10 — 10 — soir.	10 — 10 — soir.
3 — 20 — —	10 — 10 — —	11 — 50 — —	
7 — 45 — —			

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers		Arrivées à Saumur	
5 h. 50 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 45 m. soir.
12 — 10 — soir.	4 — 40 — soir.	9 — 10 — —	10 — 10 — —
1 — 45 — —	9 — 10 — —	11 — 20 — —	
6 — 55 — —			

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 41 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 MAI 1879.

Cours de la Bourse de Paris				Cours de la Bourse de Paris				Cours de la Bourse de Paris			
Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 %	79 40	10		Crédit Foncier colonial	380			Canal de Suez	738 75	1 25	
3 % amortissable	81 60	15		Crédit Foncier, act. 500 f.	768 75	1 25		Crédit Mobilier esp.	872 50	7 50	
4 1/2 %	110 50	75		Obligations foncières 1877	376 50			Société autrichienne	390	6 25	
5 %	118 60	15		Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	675	3 50		OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	518			Crédit Mobilier	482 50	2 50		Orléans	379 50		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	348			Crédit foncier d'Autriche	638 75	2 50		Paris-Lyon-Méditerranée	376 75		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	516 50	1 50		Est	710	2 50		Est	379		
— 1865, 4 %	532	50		Paris-Lyon-Méditerranée	1137 50			Nord	382		
— 1869, 3 %	412	25		Nord	870			Ouest	377		
— 1871, 3 %	405 50			Orléans	1185	2 50		Midi	375 50		
— 1875, 4 %	517	3		Ouest	760			Paris (Grande Ceinture)	372 50		
— 1876, 4 %	520	1 25		Compagnie parisienne du Gaz	1265	5		Paris-Bourbonnais	377 25		
Banque de France	3025			C. gén. Transatlantique	577 50	10		Canal de Suez	565		
Comptoir d'escompte	797 50										
Crédit agricole	430										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 9 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 45 minutes du matin, express-poste.	10 h. 30 m. matin.
6 — 45 — —	4 — 45 — soir.
8 — 56 — —	10 — 10 — —
1 — 25 — —	11 — 50 — —
4 — 15 — —	
7 — 15 — —	
10 — 37 — —	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 20 minutes du matin, direct-mixte.	10 h. 30 m. matin.
8 — 21 — —	4 — 40 — soir.
9 — 40 — —	9 — 10 — —
12 — 40 — —	10 — 10 — —
4 — 44 — —	11 — 20 — —
10 — 28 — —	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
 46^e ANNÉE (1878).

Prix du volume broché 7 fr. »
 — cartonné 8 50
 Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.
 Etranger, suivant les conventions postales.
 On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1878. — Le volume 1878 (46^e année), mis en vente le 5 décembre 1878.
 LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES À LA FIN DE CHAQUE MOIS.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.
 1 volume broché 7 fr. »
 Cartonné 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1877, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
 Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
 Prix 15 fr.
 VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 944 gravures.
 Prix de chaque volume broché . . . 6 fr.
 L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
 Prix de chaque volume broché . . . 7 fr. 50
 L'ouvrage complet 15
 LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4^e. — 2^e édition.
 Prix, broché 5 fr.

29, Quai des Grands-Augustins, 29

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 Paris 7 fr. »
 Départements 8 50
 Etranger, suivant les conventions postales.
 On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
 Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
 Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.
 On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. DIZÉ, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
 Jeudi 22 mai 1879, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

DES BIENS

Ci-après, Dépendant de la succession Juchault :

1^o MAISON, à Saumur, rue d'Orléans, n° 91, avec jardin et remise, ayant issue sur la rue Bodin;
 2^o MAISON, à Saumur, rue Bodin, n° 48, avec jardin.
 On pourra traiter avant l'adjudication.
 S'adresser audit notaire. (339)

A CÉDER

FONDS DE SERRURERIE
 Rue Saint-Nicolas, 48,
 S'y adresser, à M. DROUCHAU, ou à M. PICHAT, quai du Gaz.

A LOUER

GRANDS ET VASTES MAGASINS
 BELLE CAVE
 Pouvant servir de magasin.
 Place du Roi-René.
 S'adresser à M. PICHAT. (54)

Etude de M^e DUFOUR, huissier à Saumur.

MAISON

Rue Cendrière, n° 45,

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.
 S'adresser audit M^e DUFOUR.

A LOUER

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4,

Actuellement occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, qui l'habite, soit à M. REBOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (147)

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'inondation,
 Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 4.
 S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A VENDRE

VIN ROUGE
 Récoltes 1877 et 1878.
 S'adresser à M. POTTIER, aux Rigaudières, commune d'Allonnes.

A LOUER

BELLE MAISON

Rue d'Orléans, 73, à Saumur.

Cette maison comprend : salle à manger, salon, cuisine, plusieurs chambres à coucher, à feu, au premier et au deuxième étages, cabinets de toilette, greniers sur le tout; Cour, écurie, remise, pompe et caves.
 S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

UN COMPTABLE, muni de bonnes références, demande un emploi ou des écritures de quelques heures.
 S'adresser au bureau du journal.

LOSANGE PURGATIF

GANGE PURGATIF
 Très facile à prendre, sans saveur ni coïgues, ni nausées, ni constipation.
 Ph^o TRIGOT, rue des Saints-Pères, 39, Paris.
 Les deux purgations, 1^{re} 20; par la poste, 11 50.
 Se trouve dans toutes les pharmacies.

A VENDRE

BEAU ET BON CARROSSIER, excessivement sage, pouvant traîner un fort poids, taille 1 mètre 65 centimètres, bai.
 Prix : 1,000 francs.
 S'adresser au bureau du journal.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.
 Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux.
 Traitement gratuit pour les pauvres.

99, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

ENCRE NOUVELLE

MATHIEU-PLESSIS

Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet

Adoptée par toutes les grandes Administrations.
 DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETERIES

SOUFRE SPÉCIAL

POUR LA VIGNE

S'adresser à M. RAOUL FEIGNOUX, DROGUISTE à SAUMUR

Rue de la Tonnelle, n° 27 (ancienne maison A. PIE)

DÉPOSITAIRE DES PREMIÈRES MARQUES.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
 PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
 Elle est adhérente et invisible, ainsi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
 PARIS. — Ch. FAY, Inventeur et C^o, 9, rue de la Paix
 SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
 Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODET.